






Éléments d'étiquetage du règlement CLP*


Dangers physiques

1/3

Éléments d'étiquetage pour les explosibles




Classification	Explosible instable	Division 1.1	Division 1.2	Division 1.3	Division 1.4	Division 1.5	Division 1.6
Pictogramme							
Mention d'avertissement	Danger	Danger	Danger	Danger	Attention	Danger	Pas de mention d'avertissement
Mention de danger	H200 Explosif instable	H201 Explosif : danger d'explosion en masse	H202 Explosif : danger sérieux de projection	H203 Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection	H204 Danger d'incendie ou de projection	H205 Danger d'explosion en masse en cas d'incendie	Pas de mention de danger

Éléments d'étiquetage pour les gaz inflammables (y compris les gaz chimiquement instables)



Classification	Gaz inflammables		Gaz chimiquement instables	
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie A	Catégorie B
Pictogramme		Pas de pictogramme	Pas de pictogramme supplémentaire	Pas de pictogramme supplémentaire
Mention d'avertissement	Danger	Attention	Pas de mention d'avertissement supplémentaire	Pas de mention d'avertissement supplémentaire
Mention de danger	H220 Gaz extrêmement inflammable	H221 Gaz inflammable	H230 Peut exploser même en l'absence d'air	H231 Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevées

* Règlement CLP : règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).




Éléments d'étiquetage pour les liquides inflammables

Classification	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Pictogramme			
Mention d'avertissement	Danger	Danger	Attention
Mention de danger	H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables	H225 Liquide et vapeurs très inflammables	H226 Liquide et vapeurs inflammables



Éléments d'étiquetage pour les matières solides inflammables

Classification	Catégorie 1	Catégorie 2
Pictogramme		
Mention d'avertissement	Danger	Attention
Mention de danger	H228 Matière solide inflammable	H228 Matière solide inflammable

Éléments d'étiquetage pour les substances ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Classification	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Pictogramme			
Mention d'avertissement	Danger	Danger	Attention
Mention de danger	H260 Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément	H261 Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables	H261 Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables

Éléments d'étiquetage pour aérosols inflammables et non inflammables

Classification	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Pictogramme			Pas de pictogramme
Mention d'avertissement	Danger	Attention	Attention
Mention de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	H223 Aérosol inflammable H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Éléments d'étiquetage du règlement CLP*

Dangers physiques

2/3

Éléments d'étiquetage pour les substances et mélanges autoréactifs

Classification	Type A	Type B	Type C et D	Type E et F	Type G
Pictogramme					Aucun élément d'étiquetage n'est attribué à cette catégorie de danger.
Mention d'avertissement	Danger	Danger	Danger	Attention	
Mention de danger	H240 Peut exploser en cas d'échauffement	H241 Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement	H242 Peut s'enflammer en cas d'échauffement	H242 Peut s'enflammer en cas d'échauffement	

Éléments d'étiquetage pour les peroxydes organiques

Classification	Type A	Type B	Type C et D	Type E et F	Type G
Pictogramme					Aucun élément d'étiquetage n'est attribué à cette catégorie de danger.
Mention d'avertissement	Danger	Danger	Danger	Attention	
Mention de danger	H240 Peut exploser sous l'effet de la chaleur	H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	

Éléments d'étiquetage pour les liquides pyrophoriques

Classification	Catégorie 1
Pictogramme	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air

Éléments d'étiquetage pour les matières solides pyrophoriques

Classification	Catégorie 1
Pictogramme	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air

Éléments d'étiquetage pour les substances et mélanges auto-échauffants

Classification	Catégorie 1	Catégorie 2
Pictogramme		
Mention d'avertissement	Danger	Attention
Mention de danger	H251 Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer	H252 Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer

* Règlement CLP : règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Éléments d'étiquetage du règlement CLP*

Dangers physiques

3/3

Éléments d'étiquetage pour les gaz combustibles	
Classification	Catégorie 1
Pictogramme	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant

Éléments d'étiquetage pour les liquides combustibles			
Classification	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Pictogramme			
Mention d'avertissement	Danger	Danger	Attention
Mention de danger	H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant	H272 Peut aggraver un incendie ; comburant	H272 Peut aggraver un incendie ; comburant

Éléments d'étiquetage pour les matières solides combustibles			
Classification	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Pictogramme			
Mention d'avertissement	Danger	Danger	Attention
Mention de danger	H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant	H272 Peut aggraver un incendie ; comburant	H272 Peut aggraver un incendie ; comburant

Éléments d'étiquetage pour les substances et mélanges corrosifs pour les métaux	
Classification	Catégorie 1
Pictogramme	
Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux

Éléments d'étiquetage pour les gaz sous pression				
Classification	Gaz comprimé	Gaz liquéfié	Gaz liquéfié réfrigéré	Gaz dissous
Pictogramme				
Mention d'avertissement	Attention	Attention	Attention	Attention
Mention de danger	H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	H281 Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques	H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

* Règlement CLP : règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).